

Enbridge Income Fund
Rapport de gestion
Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre 2007

Il faut lire le présent rapport de gestion, daté du 5 novembre 2007, à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés d'Enbridge Income Fund (le « fonds ») au 30 septembre 2007 et pour le trimestre et la période de neuf mois terminés à cette date de même qu'à la lumière des états financiers vérifiés et du rapport de gestion faisant partie du rapport annuel du fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. À moins d'indication contraire, toutes les données financières sont présentées en dollars canadiens et les données financières visant Alliance Canada et le secteur Énergie verte tiennent compte de la quote-part du fonds. Il est possible d'obtenir un complément d'information sur le fonds, dont sa notice annuelle, sur le site SEDAR à www.sedar.com.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2007	2006	2007	2006
Alliance Canada	14,1	15,2	42,6	43,1
Réseau de la Saskatchewan	3,0	3,2	9,1	9,2
Énergie verte	-	-	1,5	-
Activités non sectorielles	(13,3)	(12,6)	(41,9)	(36,9)
Bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales	3,8	5,8	11,3	15,4
Réévaluation des impôts sur les bénéfices futurs en raison des modifications des taux d'imposition	-	-	0,9	16,7
Impôts sur les bénéfices futurs en raison du Plan d'équité fiscale	-	-	(1,9)	-
Bénéfice	3,8	5,8	10,3	32,1

Le bénéfice de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007 s'est chiffré à 10,3 M\$, alors qu'il avait été de 32,1 M\$ pour la même période en 2006. Ce repli s'explique en partie par la baisse de 17,7 M\$ du bénéfice attribuable à la réévaluation des impôts sur les bénéfices futurs en 2006 et des modifications des impôts sur les bénéfices futurs en raison du projet de loi C-52, ainsi qu'il est décrit ci-après. Exclusion faite de l'incidence des amendements à la législation fiscale, le bénéfice a accusé un recul en raison de l'accroissement des coûts du secteur Activités non sectorielles, principalement la hausse des intérêts débiteurs, des primes et des distributions sur les parts privilégiées d'ECT, qui a été en partie annulé par les résultats du secteur Énergie verte.

Le projet de loi C-52, soit la loi d'imposition des fiducies de revenu ou « Plan d'équité fiscale », a obtenu la sanction royale le 22 juin 2007. En vertu de la loi promulguée, les distributions du fonds seront imposées au taux de 31,5 % à partir de 2011. Cette modification a donné lieu à la constatation de passifs et d'une charge d'impôts sur les bénéfices futurs de 1,9 M\$. L'incidence du Plan d'équité fiscale sur le bénéfice déclaré du fonds est relativement négligeable, puisque la majorité de ses actifs sont assujettis à des tarifs réglementés et que les impôts sur les bénéfices futurs devraient à l'avenir être inclus dans les tarifs approuvés imputés aux clients. Toutefois, le Plan d'équité fiscale adopté sous sa forme actuelle entraînera vraisemblablement, toutes autres choses égales d'ailleurs, une réduction de la

trésorerie disponible aux fins de distribution par le fonds dès 2011. L'incidence de la loi sur le bénéficiaire a été annulée en partie par la réduction de 0,5 % du taux d'imposition fédéral des sociétés à compter de 2011, pratiquement en vigueur depuis juin. Les modifications du taux d'imposition des bénéficiaires futurs pratiquement en vigueur en 2006 ont donné lieu à une réduction de 7 % des taux d'imposition des bénéficiaires futurs et elles ont eu une incidence plus marquée sur le bénéfice que les modifications du taux d'imposition en 2007.

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007, le bénéfice s'est établi à 3,8 M\$, alors qu'il avait été de 5,8 M\$ pour la même période en 2006. La baisse de 2,0 M\$ reflète des facteurs semblables à ceux indiqués dans l'analyse des résultats de la période de neuf mois.

INFORMATION PROSPECTIVE

Afin de renseigner les porteurs de parts du fonds et les investisseurs éventuels sur le fonds et ses filiales, notamment aux fins de l'analyse par la direction de leurs projets et activités à venir, certains énoncés du présent rapport de gestion sont livrés à titre prospectif (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Généralement, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de verbes comme « entrevoir », « s'attendre », « projeter », « estimer », « prévoir », « planifier », « viser », « cibler », « croire » et autres termes du genre qui laissent entendre la possibilité de résultats futurs ou certaines perspectives. Bien que le fonds croie raisonnables ces énoncés prospectifs compte tenu des renseignements disponibles à la date à laquelle ils sont présentés, ils ne garantissent nullement le rendement à venir et les lecteurs sont invités à faire preuve de prudence en ne se fiant pas outre-mesure à de tels énoncés. De par leur nature, ces énoncés s'appuient sur diverses hypothèses, et ils tiennent compte de risques et d'incertitudes, connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels, les niveaux d'activité et les réalisations diffèrent de façon importante de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés en question.

Les énoncés prospectifs du fonds sont assujettis à divers risques et incertitudes au sujet du rendement d'exploitation, des paramètres de la réglementation, des conditions climatiques, de la conjoncture et du prix des produits de base, notamment, mais sans s'y limiter, aux risques et incertitudes dont il est question dans le présent rapport de gestion et dans d'autres documents déposés par le fonds auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada. Il est impossible d'établir avec précision l'incidence de l'un ou l'autre de ces risques, incertitudes ou énoncés prospectifs particuliers puisqu'ils sont interdépendants et que l'orientation future du fonds dépend de l'évaluation faite par la direction de l'ensemble des renseignements connus à un moment ou à un autre. Sauf dans la mesure prévue par la loi, le fonds n'est pas tenue d'actualiser ou de réviser publiquement un énoncé prospectif présenté dans les pages du présent rapport de gestion ou autrement, que ce soit à la lumière de nouveaux éléments d'information, de nouveaux faits ou pour quelque autre motif que ce soit. Tous les énoncés prospectifs subséquents, par écrit ou communiqués de façon verbale et attribuables au fonds ou à des personnes agissant en son nom, sont dans leur totalité conditionnels aux mises en garde qui précèdent.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Le présent rapport de gestion renferme des références à la trésorerie disponible à des fins de distribution et au bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales. La trésorerie disponible à des fins de distribution représente la trésorerie disponible pour financer les distributions sur les parts ordinaires, sur les parts subordonnées et sur les parts privilégiées d'ECT, de même que pour rembourser la dette et constituer des provisions. Le fonds juge cette mesure importante pour les porteurs de parts, puisque son objectif est de leur procurer une trésorerie distribuable stable et soutenue. Le lecteur est prié de consulter le

rapprochement de la trésorerie disponible à des fins de distribution en page 9. Le bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales représente le bénéfice ajusté pour tenir compte des modifications fiscales pratiquement en vigueur. La direction est d'avis que la présentation du bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales fournit de l'information utile pour les investisseurs et les porteurs de parts, car elle comporte une valeur prédictive supérieure. La trésorerie disponible à des fins de distribution et le bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales ne sont pas des mesures définies de façon normalisée selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, et ils ne sont pas considérés comme des mesures de calcul conformes aux PCGR. Par conséquent, il se peut que ces mesures ne soient pas comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

DESCRIPTION ET OBJECTIF DU FONDS

Le fonds est une fiducie à capital variable sans personnalité morale établie aux termes d'une convention de fiducie en vertu des lois de la province d'Alberta. Le fonds est administré par Enbridge Management Services Inc. (« EMSI » ou le « gérant »), filiale en propriété exclusive d'Enbridge Inc. (« Enbridge »). Le fonds détient le réseau de la Saskatchewan, une participation de 50 % dans Alliance Pipeline Limited Partnership (« Alliance Canada »), une participation de 50 % dans NRGreen Power Limited Partnership (« NRGreen ») ainsi que des participations dans trois projets éoliens dans l'Ouest canadien (collectivement, le « secteur Énergie verte »).

L'objectif du fonds est d'assurer des distributions stables et durables de la trésorerie distribuable grâce à des investissements dans des infrastructures énergétiques et d'augmenter, de façon raisonnable, le montant des distributions en espèces par part.

RÉSULTATS FINANCIERS

ALLIANCE CANADA

(en M\$)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2007	2006	2007	2006
Produits avant l'incidence des modifications fiscales	14,1	15,2	42,6	43,1
Réévaluation des impôts sur les bénéfices futurs en raison des modifications des taux d'imposition	-	-	0,2	2,7
Bénéfice	14,1	15,2	42,8	45,8

Alliance Canada représente le tronçon canadien du réseau d'Alliance, qui s'étend sur 3 000 kilomètres. Le réseau d'Alliance est conçu pour acheminer 1 325 millions de pieds cubes par jour (« Mpi³/j ») de gaz naturel provenant du nord-est de la Colombie-Britannique et du nord-ouest de l'Alberta vers des points de livraison situés dans la région de Chicago, en Illinois.

Alliance Canada a conclu avec ses expéditeurs des contrats de services de transport visant la totalité de sa capacité de transport garantie disponible. Les contrats de services de transport d'Alliance Canada sont conçus de façon à produire des droits suffisants pour recouvrir les coûts engagés prudemment pour la prestation des services, y compris les frais d'exploitation et d'entretien, l'amortissement, les impôts sur les bénéfices, les impôts sur le

capital provinciaux, les coûts associés aux emprunts ainsi que le rendement permis des capitaux propres, soit 11,26 % après impôts, en fonction d'un ratio d'endettement réputé de 70/30. Le terme initial de ces ententes vient à échéance en 2015, exception faite de 1,5 % de la capacité de transport garantie faisant actuellement l'objet de contrats échéant en mars 2010.

Le bénéfice de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007 accuse un recul de 3,0 M\$ comparativement à celui de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2006. Au deuxième trimestre de 2006, d'importantes réductions des taux d'imposition futurs avaient été mises en vigueur, ce qui avait donné lieu à des économies d'impôts futurs et haussé le bénéfice trimestriel. Les impôts sur les bénéfices futurs d'Alliance Canada sont le résultat des écarts temporaires, survenus au moment de l'acquisition d'Alliance Canada auprès d'Enbridge, entre la valeur comptable et la valeur fiscale de certains actifs et passifs. Le Plan d'équité fiscale n'a pas donné lieu à la constatation d'une charge au titre des impôts sur les bénéfices futurs en 2007 pour de tels écarts pour Alliance Canada, puisque les impôts sur les bénéfices futurs devraient être inclus dans les tarifs imputés aux clients à l'avenir et ils devraient être entièrement recouverts.

Exclusion faite de l'incidence de ces impôts futurs, le bénéfice a diminué en raison de la réduction du rendement des capitaux propres par suite de l'amortissement de la base d'investissement. Le bénéfice du trimestre terminé le 30 septembre 2007 rend compte du même facteur que les résultats de la période de neuf mois terminée à la même date.

Le bénéfice reflète le taux de rendement sur les capitaux propres imputé aux comptes de la base d'investissement ainsi qu'une provision au titre des impôts sur les bénéfices et des impôts sur le capital provinciaux à l'égard des activités réglementées. Le taux servant à calculer le rendement des capitaux propres ne devrait pas changer; le bénéfice annuel, cependant, diminuera au fur et à mesure que la base d'investissement sera amortie.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007, les produits se sont chiffrés à 155,0 M\$ comparativement aux 149,8 M\$ inscrits pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2006. Cette hausse découle des recouvrements du coût du service plus élevés, en partie annulés par le repli du rendement des capitaux propres attribuable à l'amortissement de la base d'investissement. Les produits de 51,7 M\$ dégagés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007, comparativement à 48,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006, rendent compte de facteurs comparables à ceux ayant influé sur les résultats de l'exercice à ce jour.

RÉSEAU DE LA SASKATCHEWAN

<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2007	2006	2007	2006
Bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales	3,0	3,2	9,1	9,2
Réévaluation des impôts sur les bénéfices futurs en raison des modifications des taux d'imposition	-	-	0,7	14,0
Bénéfice	3,0	3,2	9,8	23,2

Le réseau de la Saskatchewan englobe quatre réseaux d'oléoducs et de pipelines de liquides, notamment le réseau de collecte de la Saskatchewan ainsi que les réseaux de Westspur, de Weyburn et de Virden. Collectivement, ces réseaux comptent environ 328 kilomètres de canalisations et 1 900 kilomètres de réseaux de collecte ayant une capacité variant entre 37 000 b/j et 190 000 b/j.

Le bénéfice du réseau de la Saskatchewan pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007 est inférieur à celui de la période comparable en raison de réductions marquées des taux d'imposition des bénéfices futurs pratiquement en vigueur durant le deuxième trimestre de 2006. Les impôts sur les bénéfices futurs du réseau de la Saskatchewan sont le résultat des écarts temporaires entre la valeur comptable des immobilisations corporelles et leur valeur fiscale. Exclusion faite de l'incidence de la réévaluation des impôts futurs, le bénéfice du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2007 est comparable à celui du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2006.

Les ententes de tarification pour le réseau de collecte de la Saskatchewan et le réseau de Westspur sont conçues de façon à procurer des droits suffisants pour recouvrer les frais d'exploitation, l'amortissement, les intérêts débiteurs réputés et les impôts sur les bénéfices réputés ainsi que pour assurer un rendement de la base tarifaire et une provision au titre des frais d'administration. Le taux servant au calcul du rendement des capitaux propres ne devrait pas changer. Cependant, la base tarifaire servant à calculer le rendement des capitaux propres variera en fonction de l'amortissement ainsi que des nouvelles dépenses en immobilisations à des fins d'entretien et à des fins d'amélioration. Les droits des réseaux de Weyburn et de Virden sont calculés en fonction des précédents historiques ou des ententes conclues avec les clients, ou les deux, et ils sont mis à jour afin de tenir compte de l'évolution des conditions du marché au besoin. Par conséquent, le bénéfice du réseau de Weyburn et de celui de Virden rend compte des droits moins les coûts engagés.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007, les produits ont atteint 38,0 M\$, contre 36,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2006. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des recouvrements du coût du service, y compris la hausse des coûts de main-d'œuvre. Les produits de 12,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007 sont de 0,3 M\$ inférieurs à ceux de la même période en 2006 en raison en raison du moment du recouvrement des coûts du service.

ÉNERGIE VERTE

<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2007	2006	2007	2006
Bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales	-	-	1,5	-
Impôts sur les bénéfices futurs en raison du Plan d'équité fiscale	-	-	0,2	-
Bénéfice	-	-	1,7	-

Le secteur Énergie verte englobe les participations du fonds dans trois projets éoliens en Saskatchewan et dans le sud de l'Alberta, qui varient entre 33 % et 50 %. Les projets éoliens ont collectivement une capacité de production totale de 71 mégawatts (« MW ») d'électricité. De plus, le secteur Énergie verte englobe la participation de 50 % du fonds dans NRGreen,

qui aménage et exploite des installations de production d'électricité au moyen de la récupération de chaleur résiduelle le long du pipeline d'Alliance. Ces installations convertissent la chaleur résiduelle en électricité, et cette dernière est alors vendue aux termes de contrats d'achat l'électricité à long terme. La première installation, à Kerrobert, en Saskatchewan, est entrée en exploitation à la fin de 2006 et trois autres installations sont actuellement en construction. Les résultats de ce secteur sont soumis au caractère saisonnier des activités, et son bénéfice augmente pendant les mois d'hiver, puis il diminue pendant la période estivale.

Le bénéfice de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007 a profité de l'incidence positive du Plan d'équité fiscale, qui a effectivement fait passer le taux d'imposition des bénéficiaires futurs de 0 % à 31,5 %. Les économies d'impôts futurs du secteur Énergie verte sont le résultat des écarts entre la valeur comptable et la juste valeur des immobilisations corporelles acquises dans le cadre de projets éoliens. Le bénéfice du trimestre terminé le 30 septembre 2007 rend compte de conditions météorologiques extrêmement rigoureuses. Pour NRGreen, la chaleur extrême a réduit la chaleur résiduelle générée par les turbines à gaz d'Alliance Canada qui sert à la production d'électricité, ce qui a entraîné un recul du bénéfice comparativement aux trimestres précédents. Dans le cas des projets éoliens, la chaleur extrême et les faibles volumes éoliens ont fait baisser la production et le bénéfice par rapport aux trimestres précédents.

Le fonds a fixé le risque de prix lié à une partie de la production dans le cadre du projet éolien Chin Chute en concluant un swap de tarif variable-fixe d'achat d'électricité aux termes duquel le fonds paie le tarif au comptant moyen en échange pour un prix fixe. Au troisième trimestre, les températures extrêmement élevées qui se sont maintenues pendant une période anormalement longue ont donné lieu à une production et à des produits inférieurs aux prévisions pour la centrale de Chin Chute et, par la même occasion, elles ont fait augmenter le prix au comptant moyen de l'électricité. Ainsi, les paiements aux termes du swap pendant le trimestre ont plus qu'annulé les produits tirés de la centrale et fait baisser le bénéfice du secteur Énergie verte. La direction suit de près de rendement de ce swap pour s'assurer qu'il continuera d'agir à titre de couverture économique efficace à long terme dans des conditions normales sur le marché de l'électricité.

Collectivement, les actifs du secteur Énergie verte ont produit environ 50 200 MW heure et 200 700 MW heure d'électricité respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2007.

ACTIVITÉS NON SECTORIELLES

<i>(en M\$)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2007	2006	2007	2006
Coûts avant l'incidence des modifications fiscales	(13,3)	(12,6)	(41,9)	(36,9)
Impôts sur les bénéfices futurs en raison du Plan d'équité fiscale	-	-	(2,1)	-
Total des coûts	(13,3)	(12,6)	(44,0)	(36,9)

Les coûts liés aux activités non sectorielles comprenaient les distributions sur les parts privilégiées d'Enbridge Commercial Trust (« ECT »), filiale du fonds, ainsi que les intérêts débiteurs, les primes et les frais de gestion et d'administration.

Les coûts liés aux activités non sectorielles, exclusion faite de l'incidence du Plan d'équité fiscale, se sont chiffrés à 41,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007, alors qu'ils avaient été de 36,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2006. La hausse de 5,0 M\$ découle de plusieurs facteurs. Les intérêts débiteurs se sont accrus en raison de l'accroissement des emprunts servant à financer l'acquisition de projets par le secteur Énergie éolienne en octobre 2006 ainsi que d'autres projets d'expansion. De plus, les primes et les distributions sur les parts privilégiées d'ECT se sont accrues en raison des hausses des distributions par part pour toutes les parts du fonds, qui ont augmenté de 4,5 % au quatrième trimestre de 2006.

Les coûts liés aux activités non sectorielles du trimestre terminé le 30 septembre 2007 comparativement au trimestre terminé le 30 septembre 2006 tiennent compte de facteurs semblables à ceux de la période de neuf mois, et ils comprennent des impôts recouvrés durant la période découlant des pertes fiscales attribuables aux déductions de l'intérêt sur les prêts intersociétés. Ces pertes seront reportées rétrospectivement en contrepartie des impôts payés au cours d'exercices antérieurs.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Analyse des liquidités

Au 30 septembre 2007, le fonds disposait d'un montant inutilisé de 63,0 M\$ aux termes de sa facilité de crédit. Cette facilité, qui s'ajoute aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et à d'autres emprunts contractés au besoin, devrait suffire à répondre aux besoins prévus du fonds en matière de trésorerie et de sources de financement. Les besoins en liquidités prévus comprennent les distributions en espèces mensuelles aux porteurs de parts, y compris les porteurs de parts ordinaires et subordonnées du fonds, ainsi qu'aux porteurs de parts privilégiées d'ECT. Les besoins prévus en matière de sources de financement comprennent les dépenses en immobilisations à des fins d'entretien et à des fins d'amélioration inscrites au budget, tel qu'il est décrit dans le rapport annuel 2006 du fonds et dans les rapports trimestriels subséquents.

Au 30 septembre 2007, la trésorerie du fonds, soit 32,7 M\$ comprenait un montant de 20,9 M\$ détenu en fiducie par Alliance Canada, conformément aux ententes de financement conclues par cette dernière.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 71,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007, soit un recul de 1,9 M\$ comparativement à la même période de l'exercice précédent. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 30,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007, soit une diminution de 4,8 M\$ comparativement à la même période de l'exercice précédent. Cette baisse rend compte de variations du fonds de roulement et du repli du bénéfice d'exploitation.

Activités d'investissement

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 39,3 M\$, soit 27,1 M\$ de plus que le chiffre de la même période de l'exercice précédent en raison surtout du moment des projets d'immobilisations au sein des divers secteurs, plus précisément la construction, par

NRGreen, de trois centrales de récupération de chaleur résiduelle, les projets d'optimisation des actifs d'Alliance Canada et l'expansion du réseau de Westspur au sein du réseau de la Saskatchewan. Ces projets sont financés par des emprunts et par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

Activités de financement

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007, les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont été consacrés aux distributions mensuelles aux porteurs de parts ordinaires et subordonnées, aux variations du solde impayé de la facilité de crédit et au financement d'Alliance Canada au moyen de titres de créance sans droit de recours.

Le 21 septembre 2007, le fonds a haussé le montant disponible aux termes de sa facilité de crédit non garantie actuelle, pour le porter de 105,0 M\$ à 150,0 M\$, sans en modifier les modalités. Les fonds supplémentaires disponibles aux termes de cette facilité de crédit seront affectés aux projets d'expansion en cours du fonds.

En juin 2007, Alliance Canada a modifié la date d'échéance de sa facilité de crédit en vigueur pour la reporter du 28 juin 2011 au 28 juin 2013.

La situation financière du fonds n'a pas changé de façon notable depuis le 31 décembre 2006.

TRÉSORERIE DISPONIBLE À DES FINS DE DISTRIBUTION¹

(en M\$)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2007	2006	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	30,6	35,4	71,1	73,0
Ajouter (soustraire) :				
Distributions sur les parts privilégiées d'ECT ²	9,1	8,7	27,4	26,2
Dépenses en immobilisations à des fins d'entretien d'Alliance Canada ³	(1,7)	(0,8)	(2,6)	(2,0)
Remboursements de la dette d'Alliance Canada ⁴	-	-	(13,1)	(14,5)
Fonds non répartis d'Alliance Canada	(8,8)	(12,7)	(20,7)	(14,9)
Fonds non répartis du secteur Énergie verte	0,1	-	(0,4)	(4,0)
Dépenses en immobilisations à des fins d'entretien du réseau de la Saskatchewan ³	(1,4)	(0,4)	(2,3)	(0,8)
Variation des actifs et passifs d'exploitation durant la période ⁵	(8,9)	(12,3)	(3,7)	(5,0)
Trésorerie disponible à des fins de distribution	19,0	17,9	55,7	58,0

La trésorerie disponible à des fins de distribution est constituée de ce qui suit :

Distributions d'Alliance Canada	17,7	16,1	49,6	51,1
Impôts sur le capital d'Alliance Canada	(0,1)	(0,2)	(0,4)	(0,7)
Bénéfice d'exploitation du réseau de la Saskatchewan avant l'amortissement et la désactualisation	5,6	6,4	19,0	18,8
Dépenses en immobilisations à des fins d'entretien du réseau de la Saskatchewan	(1,4)	(0,4)	(2,3)	(0,8)
Distributions du secteur Énergie verte	0,7	-	2,9	-
Frais de gestion et d'administration du fonds	(1,0)	(1,4)	(3,8)	(3,5)
Intérêts débiteurs du fonds	(3,4)	(2,5)	(9,6)	(7,2)
Autres produits du fonds	-	-	0,1	-
Impôts sur les bénéfices exigibles du fonds	(0,9)	(0,1)	0,2	0,3
Trésorerie disponible à des fins de distribution	19,0	17,9	55,7	58,0

Distributions sur les parts privilégiées d'ECT déclarées	9,1	8,7	27,4	26,2
Distributions sur les parts ordinaires et subordonnées déclarées	8,3	8,0	24,9	23,9
Distributions en espèces déclarées	17,4	16,7	52,3	50,1

¹ Voir les mesures non conformes au PCGR.

² La trésorerie disponible à des fins de distribution ci-dessus est comparée aux distributions totales, y compris les distributions sur les parts privilégiées d'ECT. Puisque les parts privilégiées d'ECT sont traitées à titre de dette conformément aux PCGR, les distributions étant déduites du bénéfice, les distributions sur les parts privilégiées d'ECT ont été rajoutées aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

³ Les dépenses en immobilisations à des fins d'entretien réduisent la trésorerie disponible à des fins de distribution puisque ces dépenses sont financées à même les fonds provenant de l'exploitation.

⁴ Les remboursements de la dette d'Alliance Canada sont déduits des fonds provenant de l'exploitation dans le calcul de la trésorerie disponible à des fins de distribution puisqu'ils sont financés à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation d'Alliance Canada.

⁵ Les variations des actifs et des passifs d'exploitation durant la période rendent compte des variations du fonds de roulement hors trésorerie lié aux activités d'exploitation. La variation a été déduite de la trésorerie disponible à des fins de distribution puisque des fluctuations du fonds de roulement sont prévues pendant chaque période et qu'elles n'indiquent pas de variations dans la trésorerie qui sera distribuée.

Le montant de trésorerie disponible à des fins de distribution établi ci-dessus représente la trésorerie disponible pour financer les distributions sur les parts ordinaires, sur les parts subordonnées et sur les parts privilégiées d'ECT, de même que pour rembourser la dette et constituer des provisions. Les calculs tiennent compte des résultats réels du fonds pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2007.

Les fonds non répartis d'Alliance Canada et du secteur Énergie verte correspondaient aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation de ces secteurs et qui n'ont pas été distribués au fonds. Bien que les flux de trésorerie provenant de l'exploitation soient consolidés proportionnellement et inclus dans les résultats du fonds, ils ne sont pas distribuables par le fonds tant qu'ils n'ont pas été reçus d'Alliance Canada et du secteur Énergie verte. Les fonds non répartis d'Alliance Canada et du secteur Énergie verte comprennent les provisions au titre du service de la dette, des dépenses en immobilisations et des autres liquidités nécessaires au financement du fonds de roulement ou des autres besoins de ces secteurs.

Les distributions provenant d'Alliance Canada, qui sont assujetties à l'approbation du conseil d'administration du commandité d'Alliance Canada, sont payées trimestriellement, au cours du mois suivant la clôture du trimestre. Pour le secteur Énergie verte, les distributions représentent les distributions en espèces mensuelles reçues dans le cadre des projets du secteur Énergie éolienne et les distributions trimestrielles de NRGreen ainsi que les règlements au comptant payés ou reçus par le fonds relativement aux contrats d'achat d'électricité à long terme. Les distributions de NRGreen sont versées au cours du mois suivant la fin du trimestre.

Pour le deuxième trimestre de 2007, Alliance Canada a remis au fonds 1,0 M\$, soit le surplus d'apport revenant au fonds provenant des comptes de construction. Cet encaissement a été exclu du rapprochement de la trésorerie disponible à des fins de distribution, puisqu'il se rapporte aux dépenses en immobilisations à des fins d'amélioration. Ces dernières sont financées au moyen de titres d'emprunt et de titres de participation; par conséquent, la trésorerie reçue relativement aux dépenses en immobilisations à des fins d'amélioration est réservée pour les remboursements de la dette.

Les dépenses en immobilisations sont classées en tant que dépenses à des fins d'entretien ou dépenses à des fins d'amélioration. Les dépenses en immobilisations à des fins d'entretien sont déterminées en fonction des besoins en capitaux nécessaires au maintien de fonctions de service des biens existants et comprennent le remplacement des composantes et de l'équipement du réseau qui sont parvenus à la limite d'usure, qui sont désuets ou dont la durée de vie utile est terminée. Les dépenses en immobilisations engagées à des fins d'amélioration sont financées au moyen de l'émission de titres d'emprunt et de titres de participation et elles comprennent les projets d'expansion et d'autres projets visant à rehausser les fonctions de service des biens existants, à prolonger la vie utile des actifs, à accroître les débits, à réduire les coûts et à augmenter les produits ou encore à permettre au fonds de respecter les règlements gouvernementaux et d'élaborer des normes pour l'industrie. Les dépenses en immobilisations à des fins d'entretien réduisent la trésorerie disponible à des fins de distribution puisqu'elles sont financées au moyen des flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007, les distributions en espèces déclarées de 17,4 M\$ (16,7 M\$ en 2006) représentaient 91,6 % (93,3 % en 2006) de la trésorerie disponible à des fins de distribution, tandis que pour la période de neuf mois terminée le

30 septembre 2007, les distributions en espèces déclarées de 52,3 M\$ (50,1 M\$ en 2006) représentaient 93,9 % (86,4 % en 2006) de la trésorerie disponible à des fins de distribution. Au 30 septembre 2007, le fonds avait distribué 91,8 % de la trésorerie disponible depuis sa création.

Imposition des distributions

En vertu des lois fiscales canadiennes, une composante des distributions en espèces du fonds est imposable entre les mains du porteur de parts, et le reste représente un rendement du capital investi, à moins que les parts ne soient détenues dans un compte d'impôt différé. Compte tenu de l'exploitation actuelle, le fonds estime qu'environ 80 % de l'encaisse devant être distribuée en 2007 seront inclus dans les revenus des porteurs de parts à des fins fiscales. Le reste, soit 20 % de la trésorerie distribuée, représente le rendement non imposable du capital investi.

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2007	2006	2007	2006
<i>(en M\$)</i> ¹				
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	30,6	35,4	71,1	73,0
Bénéfice	3,8	5,8	10,3	32,1
Distributions en espèces déclarées sur les parts ordinaires et subordonnées	8,3	8,0	24,9	23,9
Excédent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les distributions en espèces déclarées sur les parts ordinaires et subordonnées	22,3	27,4	46,2	49,1
Excédent (insuffisance) du bénéfice sur les distributions en espèces sur les parts ordinaires et subordonnées	(4,5)	(2,2)	(14,6)	8,2

¹ Les distributions sur les parts privilégiées d'ECT ont été exclues de ce rapprochement puisque ces distributions sont portées en réduction du bénéfice conformément aux PCGR du Canada.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2007, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont été supérieurs aux distributions en espèces versées aux porteurs de parts ordinaires et subordonnées de respectivement 22,3 M\$ (27,4 M\$ en 2006) et 46,2 M\$ (49,1 M\$ en 2006). Cet excédent représente la trésorerie réservée pour le financement du fonds de roulement et les dépenses en immobilisations à des fins d'entretien ainsi que la trésorerie conservée par les coentreprises.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2007, les distributions en espèces versées aux porteurs de parts ordinaires et subordonnées étaient supérieures au bénéfice de 4,5 M\$ (2,2 M\$ en 2006) et de 14,6 M\$ (8,2 M\$ en 2006). Il est prévu que les distributions continueront d'être supérieures au bénéfice et cet excédent représente en partie un rendement du capital investi pour les porteurs de parts. Conformément aux PCGR, le bénéfice rend compte d'éléments hors trésorerie, notamment l'amortissement des frais de financement reportés, l'amortissement ainsi que les changements dans les impôts sur les bénéfices futurs en raison des modifications des taux d'imposition, nul de ces éléments n'influant sur les flux de trésorerie. L'amortissement ne représente pas nécessairement le coût du maintien d'une capacité productive et, par conséquent, les fonds requis à des fins d'entretien pourraient être inférieurs à la dotation à l'amortissement. En 2006, l'excédent du bénéfice sur les distributions en espèces rendait compte d'économies d'impôts futurs hors

trésorerie de 16,7 M\$ au deuxième trimestre de 2006 en raison des réductions des taux d'imposition futurs.

Le fonds a pour politique de distribuer en moyenne 95 % de la trésorerie disponible moyenne à des fins de distribution sur une période continue de cinq ans. Le solde, soit 5 %, est affecté par le fonds au remboursement des obligations à l'égard de sa dette, à ses dépenses générales et pour uniformiser les distributions. Le niveau actuel des distributions pourrait changer en fonction du rendement des entreprises du fonds, des investissements continus, de la capacité du fonds à obtenir du financement et des incidences du Plan d'équité fiscale dont il est question ci-dessous.

Durabilité des distributions et capacité productive

Bien que le fonds ait l'intention de continuer à verser des distributions en espèces à même les flux de trésorerie générés par ses secteurs d'exploitation, les distributions ne sont pas garanties. La durabilité des distributions du fonds dépend de plusieurs facteurs : la demande des services proposés par ses entreprises, le maintien de la capacité productive de ses actifs ainsi que sa capacité de respecter les clauses restrictives de ses ententes d'emprunt et de refinancer ses emprunts à l'échéance.

Le rapport de gestion d'Enbridge Income Fund compris dans le rapport annuel et la circulaire d'information du fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 renferment un complément d'information sur les risques et incertitudes touchant le fonds et ses entreprises en exploitation.

La demande pour les services du fonds pourrait être soumise à divers facteurs, y compris l'offre et la demande pour les produits sous-jacents transportés par les pipelines détenus par le fonds ainsi que l'offre et la demande pour les installations alimentées à l'électricité au sein du secteur Énergie verte. Toute diminution de la demande de services pourrait influencer négativement sur les produits et détériorer la capacité du fonds de maintenir ses distributions. La concurrence livrée par d'autres installations pourrait également influencer négativement sur les demandes de services et l'encaisse disponible à des fins de distribution.

Le fonds a pris certaines mesures pour atténuer le risque inhérent à la fluctuation de la demande pour ses services.

- Alliance Canada a conclu des contrats pour 98,5 % de sa capacité de transport disponible aux termes de contrats d'achat ferme conclus avec des expéditeurs qui ont une excellente cote de crédit, ce qui lui garantit des flux de trésorerie constants et prévisibles jusque vers la fin de 2015. En dépit de la protection actuellement conférée par des contrats de service à long terme, Alliance maintiendra son avantage concurrentiel grâce à sa technologie d'exploitation de pipelines haute pression qui rehausse l'efficacité et réduit le coût des services de transport de gaz naturel. Advenant qu'un expéditeur décide de ne pas renouveler son contrat pour des périodes postérieures à 2015 à des modalités semblables et qu'il ne soit possible de le remplacer, les distributions d'Alliance pourraient diminuer.
- L'accroissement de la production de pétrole brut et la demande croissante de capacité pipelinière dans les régions desservies par le réseau de la Saskatchewan devraient faire augmenter la trésorerie distribuable de ce secteur d'exploitation à court terme. Le transport par pipeline est généralement moins coûteux que par d'autres moyens (par camion, par exemple); en conséquence, le réseau de la Saskatchewan procède

actuellement à l'accroissement de sa capacité d'environ 20 % afin de répondre à la demande croissante pour ses services. Les produits générés par les deux plus importants réseaux du secteur de la Saskatchewan (le réseau de la Saskatchewan et le réseau Westspur) conformément au droit de péage fondé sur le coût du service qui assure notamment le recouvrement des frais d'exploitation et des dépenses en immobilisations ainsi qu'un rendement sur les capitaux propres. Le mécanisme de tarification permet de rehausser la stabilité et la prévisibilité de la trésorerie distribuée. L'expansion du réseau susmentionnée est assujettie à la même entente de tarification en fonction des coûts du service.

- La production d'énergie du secteur Énergie verte fait l'objet de contrats d'achat d'électricité à long terme et de swaps d'électricité qui permettent de réduire le risque lié aux fluctuations des prix de l'électricité et de stabiliser les revenus.

Chaque secteur d'exploitation a recours à des programmes de maintenance pour éviter l'érosion de sa capacité productive. Les dépenses en immobilisations à des fins d'entretien sont financées au moyen des flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Le lecteur est prié de consulter le rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 du fonds et les rapports trimestriels subséquents pour un complément d'information sur les dépenses en immobilisations à des fins d'entretien et les dépenses en immobilisations à des fins d'amélioration en 2007.

Le programme d'entretien d'Alliance Canada comprend des inspections semestrielles de toutes les stations de compression, des inspections de coupons témoins pour repérer la présence de corrosion interne, des vérifications annuelles des conduites et du sol, des évaluations des conditions atmosphériques, des évaluations indirectes en surface et le remplacement de réacteurs. La ramonage des canalisations au moyen de racleurs intelligents a lieu tous les sept ans en rotation. Les autres travaux d'entretien comprennent des analyses de la résistance du sol et des rapports de déficiences en matière de corrosion. Les dépenses en immobilisations à des fins d'entretien sont appelées à varier d'une année à l'autre.

Le programme de dépenses en immobilisations à des fins d'entretien du réseau de la Saskatchewan comprend des réservoirs collecteurs, la réparation des talus et des conduites, des modifications des tuyaux ainsi que la réparation des réservoirs et des compteurs. Les dépenses en immobilisations à des fins d'entretien sont appelées à varier d'une année à l'autre puisque certains travaux sont effectués de façon cyclique. À titre d'exemple, les mises à niveau de logiciel sont prévues tous les cinq ans. La réparation des réservoirs a lieu annuellement, mais l'ampleur des réparations peut fluctuer d'une année à l'autre en fonction de l'âge et de la taille du réservoir. Le réseau de la Saskatchewan maintient la capacité productive de ses actifs au moyen de ses programmes annuels d'intégrité de ses systèmes, qui comprennent la protection cathodique, les inspections en conduite, l'intégrité des stations, l'intégrité des réservoirs ainsi que les injections de produits chimiques qui agissent comme inhibiteurs de corrosion dans les conduites.

Les actifs éoliens du secteur Énergie verte font l'objet d'un programme d'entretien semestriel pour prolonger la durée de vie des éoliennes. Les dépenses en immobilisations à des fins d'entretien futures varieront d'une année à l'autre et, puisque ce secteur d'industrie en est encore à ses débuts, les projections à long terme des dépenses en immobilisations à des fins d'entretien futures seront vraisemblablement différentes des résultats réels. Le programme d'entretien de NRGreen est effectué parallèlement à l'inspection semestrielle de la station de compression de Kerrobert par Alliance Canada.

La durabilité des distributions du fonds et sa capacité productive dépendent également de sa capacité à respecter ses obligations à l'égard de la dette et d'obtenir du financement à des conditions satisfaisantes du point de vue économique.

Le 21 septembre 2007, le fonds a haussé le montant de sa facilité de crédit renouvelable, pour le porter de 105 M\$ à 150 M\$, sans en modifier les modalités, ce qui témoigne de la capacité soutenue du fonds d'avoir accès à du financement par emprunt.

La facilité de crédit du fonds et celle d'Alliance Canada comprennent toutes deux des dispositions qui interdisent les distributions en cas de défaut. L'accord au sujet de la facilité de crédit du fonds comprend une clause restrictive qui limite son endettement à quatre fois le bénéfice avant les intérêts, les impôts et l'amortissement. En cas de défaut et en l'absence d'une dispense des prêteurs, si les mesures correctives nécessaires n'étaient prises à l'égard de cette clause restrictive, les distributions aux porteurs de parts pourraient être réduites.

Aux termes de la facilité de crédit d'Alliance Canada, des distributions ne peuvent être versées aux associés si ratio de couverture du service de la dette d'Alliance Canada, calculé à la date de distribution qui s'applique, est inférieur à 1,25 sur 1 pour les quatre trimestres précédents et pour les quatre trimestres suivants.

Le fonds et Alliance Canada surveillent activement les clauses restrictives pour en assurer le respect. Au 30 septembre 2007, les deux sociétés respectaient les clauses restrictives et elles prévoient continuer de les respecter dans un avenir prévisible.

Autres facteurs influant sur les distributions

Plan d'équité fiscale

Le projet de loi C-52, soit la loi d'imposition des fiducies de revenu ou « Plan d'équité fiscale », a obtenu la sanction royale le 22 juin 2007. En vertu de la loi promulguée, les distributions du fonds seront imposées au taux de 31,5 % à partir de 2011. Alliance Canada tente d'obtenir plus de précisions, à savoir si la société est assujettie à cette loi de portée générale. Cette modification a donné lieu à la constatation de passifs et d'une charge d'impôts sur les bénéfices futurs de 1,9 M\$. Une charge d'impôts sur les bénéfices futurs n'a pas été constatée pour l'écart temporaire attribué à Alliance Canada puisque les impôts sur les bénéfices futurs devraient à l'avenir être inclus dans les tarifs imputés aux clients et ils devraient être entièrement recouverts.

Avec la collaboration de ses conseillers juridiques et financiers externes, le fonds évalue soigneusement l'incidence que la loi pourrait avoir, en particulier, sur les activités commerciales et les perspectives financières du fonds et, en général, sur le secteur des fiducies de revenu dans son ensemble. À cet égard, le fonds a pour objectif d'adopter une stratégie qui maximisera la valeur pour les actionnaires dans l'avenir.

Incidence sur les distributions et les projets d'expansion

Adopté sous sa forme actuelle, le Plan d'équité fiscale aura probablement pour effet, toutes choses égales d'ailleurs, d'entraîner une réduction de la trésorerie disponible aux fins de distribution par le fonds dès 2011. En ce qui concerne les limites aux émissions de parts de capitaux propres, le gérant croit que le fonds pourrait vraisemblablement continuer de financer les plans de croissance qu'il a déjà arrêtés. Toutefois, étant donné l'incertitude qui caractérise actuellement les marchés financiers en raison du projet de loi C-52, rien ne

garantit que des capitaux suffisants seront disponibles pour financer de nouveaux projets d'acquisition ou d'expansion.

Incidence pour les porteurs de parts touchant des distributions

À la lumière de l'analyse effectuée par le fonds et des conseils qui lui ont été fournis, le fonds croit que la partie revenus des distributions versées aux porteurs de parts individuels qui ne détiennent pas leurs parts dans un compte d'impôt différé sera traitée en tant que dividendes imposables d'une société canadienne à compter de 2011. Le Plan d'équité fiscale ne devrait influencer aucunement sur le rendement du capital investi versé par le fonds à ses porteurs de parts. Puisque les commentaires précédents ne constituent qu'un résumé général et que les circonstances particulières des porteurs de parts varieront, ces commentaires n'ont pas pour objet de présenter les conséquences fiscales pour tout porteur de parts ni de fournir des conseils fiscaux ou juridiques, et ils ne devraient pas être considérés de la sorte. Les porteurs de parts devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux afin de déterminer avec plus de précisions l'incidence du Plan d'équité fiscale sur leurs circonstances particulières.

CHANGEMENT DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2007, le fonds a adopté de nouvelles normes comptables portant sur les instruments financiers – comptabilisation et évaluation, les instruments financiers – informations à fournir et présentation, le résultat étendu et les couvertures. Ces normes ont été adoptées prospectivement et, par conséquent, les données des périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

Les nouvelles normes exigent désormais du fonds qu'il constate au bilan à leur juste valeur certains instruments financiers, y compris les couvertures des flux de trésorerie. Elles exigent aussi le classement des actifs et des passifs financiers en fonction de leur utilisation prévue. Les prêts et les comptes débiteurs, ainsi que les instruments détenus jusqu'à leur échéance, continuent d'être inscrits au coût amorti. Le fonds n'a modifié ni le classement ni l'évaluation des autres instruments financiers.

Dans la mesure où les couvertures de flux de trésorerie sont efficaces, les variations latentes de la juste valeur sont inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, une composante des capitaux propres des porteurs de parts, jusqu'à ce que les gains ou pertes soient réalisés et portés aux résultats. Les variations latentes des couvertures de la juste valeur sont portées aux résultats avec les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif sous-jacent. Toute inefficacité est imputée aux résultats de la période en cause. En règle générale, l'efficacité est établie par l'évaluation de la façon dont une couverture atténue le risque sous-jacent.

Pour ce qui est des instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères d'application de la comptabilité de couverture, les variations latentes de la juste valeur sont imputées aux résultats de la période en cause. Le fonds n'a pas recours aux instruments dérivés à des fins spéculatives.

Le fonds fait appel aux couvertures pour atténuer les fluctuations des flux de trésorerie découlant de la vente de l'électricité produite par certains actifs éoliens. Les nouvelles normes comptables exigent que les autres éléments du résultat étendu tiennent compte des variations de la juste valeur des couvertures. Dans le cas des couvertures qui ne sont pas jugées efficaces, les variations de la juste valeur des instruments sont constatées dans le bénéfice de la période visée. Compte tenu des nouvelles normes sur les couvertures des flux de trésorerie, au 1^{er} janvier 2007 le fonds a constaté un passif de 6,1 M\$ représentant la juste valeur de ses contrats d'achat d'électricité à long terme.

Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers – informations à fournir et présentation

À compter du 1^{er} janvier 2008, le fonds adoptera de nouvelles normes comptables à l'égard des informations à fournir concernant le capital et des instruments financiers – informations à fournir et présentation. Le fonds fournira des informations sur ses objectifs, ses politiques et ses pratiques en matière de gestion du capital, des informations supplémentaires sur le respect des exigences touchant le capital et des informations plus détaillées sur les risques associés aux instruments financiers ainsi que sur la méthode de gestion de ces risques.

PERSPECTIVES

Le fonds continuera d'axer ses activités sur la gestion de ses actifs existants et de chercher à augmenter la trésorerie distribuable en investissant dans des infrastructures énergétiques stables en fonction des capitaux disponibles.

Alliance Canada continuera à concentrer ses activités sur ses entreprises essentielles, son rendement d'exploitation et la compétitivité de ses droits. Cela comprend le projet d'expansion en Colombie-Britannique, qui prévoit l'accroissement, pour les expéditeurs actuels, de la capacité de réception de gaz naturel en provenance du nord-est de la Colombie-Britannique et la construction de la station de compression de Taylor, ce qui permettrait d'accroître la capacité de réception du pipeline latéral Taylor-Aitken Creek.

L'ONÉ a approuvé, le 11 septembre 2007, la demande dans le cadre du projet d'expansion en Colombie-Britannique et instruit Alliance Canada d'effectuer un deuxième appel de soumissions pour déterminer si d'autres parties sont intéressées à ces nouveaux services. Le deuxième appel de soumissions a pris fin le 17 octobre 2007, mais aucun autre engagement d'achat n'a été obtenu. Les travaux de construction dans le cadre du projet, dont le coût pour Alliance Canada est évalué à 30,3 M\$, devraient débuter vers la fin du printemps 2008. Les levés sur le terrain pourraient commencer dès décembre 2007.

Le 5 octobre 2007, l'Association canadienne des producteurs pétroliers (« ACPP ») a déposé auprès de la Cour d'appel fédérale une requête en autorisation d'appel de la décision de l'ONÉ ainsi qu'une demande d'examen et de suspension auprès de l'ONÉ le 11 octobre 2007. Alliance Canada contestera la requête et les demandes de l'ACPP auprès de la Cour d'appel fédérale et de l'ONÉ.

Le réseau de la Saskatchewan continuera de concentrer ses efforts sur la gestion des actifs et des infrastructures tout en améliorant ses procédés et méthodes d'exploitation dans le but de maximiser la capacité de transport disponible et le caractère concurrentiel de ses droits.

Le 2 octobre 2007, l'ONÉ a approuvé les des plan, profil et livre de renvoi permettant d'aviser les propriétaires fonciers dans le cadre du projet d'expansion de Westspur. La signification des avis aux propriétaires fonciers s'est terminée le 17 octobre 2007, date à laquelle s'est amorcée la période obligatoire d'avis public de 30 jours. Sous réserve d'interventions de tierces parties ou de retards, l'autorisation de commencer les travaux de construction devrait être reçue en novembre 2007 et la construction devrait se terminer pendant le deuxième trimestre de 2008.

Le secteur Énergie verte ciblera ses efforts sur l'efficacité opérationnelle ainsi que sur l'expansion de NRGreen en construisant trois centrales de récupération de chaleur résiduelle d'une puissance de 5,1 MW aux stations de compression d'Alliance Canada à Alameda, à Estlin et à Loreburn.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES¹

(en M\$, sauf les montants par part)	2007				2006			2005
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Produits d'exploitation	65,0	67,8	65,0	68,2	60,8	63,5	61,9	63,7
Bénéfice	3,8	3,0	3,5	3,2	5,8	21,0	5,3	2,5
Bénéfice par part (de base et dilué)	0,11	0,09	0,10	0,09	0,17	0,61	0,15	0,07
Distributions en espèces déclarées ²	17,4	17,4	17,4	17,2	16,7	16,7	16,7	16,5

¹ Les principales données financières trimestrielles ont été extraites des états financiers dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

² Distributions en espèces déclarées sur les parts ordinaires, sur les parts subordonnées et sur les parts privilégiées d'ECT.

Les principaux éléments ayant influé sur les données financières trimestrielles s'établissent comme suit :

- Le bénéfice du deuxième trimestre de 2007 rendait compte d'une charge fiscale de 1,9 M\$ en raison du Plan d'équité fiscale pratiquement entré en vigueur.
- Le bénéfice du deuxième trimestre de 2006 rendait compte d'économies d'impôts futurs de 16,7 M\$ en raison des réductions des taux d'imposition futurs pratiquement en vigueur durant le trimestre visé.
- Le conseil d'administration a approuvé des majorations de 1 % et de 4,5 % des distributions sur les parts ordinaires et subordonnées du fonds et sur les parts privilégiées d'ECT, avec prise d'effet au moment du paiement des distributions aux porteurs de parts inscrits respectivement le 31 janvier 2006 et le 30 novembre 2006.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Données sur les parts en circulation

Nombre de parts en circulation

Parts ordinaires	20 125 000
Parts subordonnées	14 500 000
Parts privilégiées d'ECT	38 023 750

Les données sur les titres en circulation sont présentées au 5 novembre 2007.

FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE ET DE L'EXPLOITATION¹

<i>(en M\$, sauf indication contraire)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2007	2006	2007	2006
Volume de débit quotidien moyen				
Alliance Canada (en millions de pieds cubes par jour)	1 535	1 513	1 606	1 595
Réseau de la Saskatchewan ² (en milliers de barils par jour)				
Réseau de Westspur	158,6	155,5	157,0	154,4
Réseau de collecte de la Saskatchewan	109,0	103,1	108,2	103,1
Réseau de Weyburn	37,3	39,1	34,8	38,1
Réseau de Virden	23,1	18,4	22,4	20,8
Énergie verte ³ (en milliers de mégawatts-heure produits)	50,2	-	200,7	-
Produits	65,0	60,8	197,8	186,2
Bénéfice avant l'incidence des modifications fiscales ⁴	3,8	5,8	11,3	15,4
Bénéfice	3,8	5,8	10,3	32,1
Par part (en dollars par part)	0,11	0,17	0,30	0,93
Trésorerie disponible à des fins de distribution ⁴	19,0	17,9	55,7	58,0
Distributions en espèces déclarées	17,4	16,7	52,3	50,1
Distributions en espèces déclarées par part (en dollars par part)				
Parts ordinaires	0,2400	0,2298	0,7200	0,6893
Parts subordonnées	0,2400	0,2298	0,7200	0,6893
Parts privilégiées d'ECT	0,2400	0,2298	0,7200	0,6893
Total du passif à long terme			1 517,4	1 455,0
Total de l'actif			1 866,8	1 825,2
Parts privilégiées d'ECT (nombre de parts)			38 023 750	38 023 750
Parts ordinaires (nombre de parts)			20 125 000	20 125 000
Parts subordonnées (nombre de parts)			14 500 000	14 500 000
Total des parts			34 625 000	34 625 000

¹ Les faits saillants de nature financière ont été extraits des états financiers dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

² Les totaux ne sont pas présentés, étant donné qu'un même volume peut être transporté par plus d'un pipeline du réseau de la Saskatchewan.

³ Les actifs du secteur Énergie éolienne ont été acquis le 1^{er} octobre 2006. L'installation de récupération de chaleur résiduelle de NRGreen à Kerrobert est entrée en exploitation le 29 décembre 2006.

⁴ Voir les mesures non conformes aux PCGR.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

<i>(non vérifiés; en M\$, sauf les montants par part)</i>	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	terminés les 30 septembre 2007	2006	terminées les 30 septembre 2007	2006
Produits d'exploitation	65,0	60,8	197,8	186,2
Charges				
Exploitation et entretien	17,8	11,7	51,2	41,1
Gestion et administration	1,0	1,4	3,8	3,5
Impôts sur le capital	0,1	0,2	0,6	1,0
Amortissement	19,1	19,2	60,6	57,9
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	0,2	0,2	0,4	0,4
	38,2	32,7	116,6	103,9
Autres produits et charges	26,8	28,1	81,2	82,3
Autres produits et charges	0,2	0,1	1,1	0,6
Intérêts débiteurs	(15,4)	(14,7)	(45,9)	(44,7)
Distributions sur les parts privilégiées d'ECT	(9,1)	(8,7)	(27,4)	(26,2)
	2,5	4,8	9,0	12,0
Charge (recouvrement) d'impôts				
Exigibles	0,9	(0,1)	0,2	0,3
Futurs	0,4	1,1	1,1	19,8
	1,3	1,0	1,3	20,1
Bénéfice	3,8	5,8	10,3	32,1
Bénéfice par part de fiducie				
De base et dilué	0,11	0,17	0,30	0,93

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non vérifiés.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES DES PORTEURS DE PARTS

<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2007	2006
Parts de fiducie	333,4	333,4
Déficit, au début de la période	(36,1)	(39,3)
Bénéfice	10,3	32,1
Distributions aux porteurs de parts	(24,9)	(23,9)
Déficit à la fin de la période	(50,7)	(31,1)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début de la période	-	-
Incidence cumulative du changement de convention comptable (note 1)	(6,1)	-
Autres éléments du résultat étendu	(2,4)	-
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin de la période	(8,5)	-
Total des capitaux propres des porteurs de parts	274,2	302,3

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2007	2006	2007	2006
Bénéfice	3,8	5,8	10,3	32,1
Autres éléments du résultat étendu				
Variation de la juste valeur latente des couvertures des flux de trésorerie, déduction faite des impôts	(0,2)	-	(2,7)	-
Reclassement dans les résultats des pertes réalisées au titre des couvertures des flux de trésorerie	0,2	-	0,3	-
	-	-	(2,4)	-
Résultat étendu	3,8	5,8	7,9	32,1

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ENBRIDGE INCOME FUND
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2007	2006	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Bénéfice	3,8	5,8	10,3	32,1
Charges (crédits) hors trésorerie				
Amortissement	19,1	19,2	60,6	57,9
Amortissement des charges de financement reportées	0,3	0,3	1,1	1,3
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	0,2	0,2	0,4	0,4
Amortissement de l'augmentation de la juste valeur de la dette	(1,3)	(1,3)	(3,9)	(3,9)
Impôts sur les bénéfices futurs	(0,4)	(1,1)	(1,1)	(19,8)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation				
Variation des comptes débiteurs et autres créances	3,1	(1,2)	(2,2)	5,7
Variation des comptes créditeurs et charges à payer	10,6	15,9	13,7	8,8
Variation des montants reportés et autres actifs	(4,7)	(4,6)	(13,7)	(12,9)
Variation du passif à long terme	(0,1)	2,2	5,9	3,4
	30,6	35,4	71,1	73,0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Nouvelles immobilisations corporelles	(18,3)	(9,4)	(37,3)	(12,7)
Variation du montant à payer au titre de la construction	2,4	1,3	(2,0)	0,5
	(15,9)	(8,1)	(39,3)	(12,2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Variation nette de la facilité de crédit à long terme	8,1	(4,0)	18,1	(2,0)
Variation nette de la facilité de crédit sans droit de recours	2,2	0,4	3,4	-
Remboursement de la dette à long terme sans droit de recours	-	-	(13,1)	(14,5)
Distributions sur les parts de fiducie ordinaires et subordonnées	(8,3)	(8,0)	(24,9)	(23,9)
	2,0	(11,6)	(16,5)	(40,4)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents	16,7	15,7	15,3	20,4
Trésorerie et équivalents au début de la période	16,0	15,8	17,4	11,1
Trésorerie et équivalents à la fin de la période	32,7	31,5	32,7	31,5
Trésorerie et équivalents			11,8	9,1
Trésorerie et équivalents en fiducie			20,9	22,4
			32,7	31,5

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ENBRIDGE INCOME FUND
BILANS CONSOLIDÉS

<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	30 septembre 2007	31 décembre 2006
Actifs		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	32,7	17,4
Comptes débiteurs et autres créances	29,7	27,5
	62,4	44,9
Immobilisations corporelles	1 330,0	1 349,0
Immobilisations incorporelles	97,7	101,9
Écarts d'acquisition	308,1	308,1
Montants reportés et autres actifs	63,9	60,3
Impôts sur les bénéfices futurs	4,7	3,1
	1 866,8	1 867,3
Passifs et capitaux propres des porteurs de parts		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	45,1	32,0
Distributions payables	2,8	2,8
Partie à court terme de la dette à long terme sans droit de recours	27,3	26,1
	75,2	60,9
Dette à long terme	272,4	259,0
Dette à long terme sans droit de recours	762,5	781,3
Parts privilégiées d'ECT	380,2	380,2
Passif à long terme	21,5	4,8
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	8,3	7,9
Impôts sur les bénéfices futurs	72,5	75,9
	1 592,6	1 570,0
Capitaux propres des porteurs de parts		
Parts de fiducie	333,4	333,4
Déficit	(50,7)	(36,1)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(8,5)	-
	274,2	297,3
	1 866,8	1 867,3

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ENBRIDGE INCOME FUND

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS

Les états financiers consolidés non vérifiés joints aux présentes ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Comme ces états financiers consolidés ne comprennent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers annuels, il faut les lire parallèlement aux états financiers consolidés et aux notes y afférentes inclus dans le rapport annuel 2006 d'Enbridge Income Fund (le « fonds »). Ces états financiers intermédiaires suivent les mêmes conventions comptables et méthodes d'application que celles incluses dans le rapport annuel 2006, exception faite de ce qui est décrit à la note 1.

Les résultats des périodes intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats de l'exercice en raison de la nature saisonnière de l'exploitation du secteur Énergie verte.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés selon la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

1. CHANGEMENT DE CONVENTIONS COMPTABLES

Instruments financiers, relations de couverture et autres éléments du résultat étendu

Le 1^{er} janvier 2007, le fonds a adopté de nouvelles normes comptables portant sur les instruments financiers – comptabilisation et évaluation, les instruments financiers – informations à fournir et présentation, le résultat étendu et les couvertures. Ces normes ont été adoptées prospectivement et, par conséquent, les données des périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

Instruments financiers

Évaluation et présentation – Les nouvelles normes exigent que tous les actifs et passifs financiers soient constatés à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des comptes débiteurs, ainsi que de certains instruments détenus jusqu'à l'échéance, lesquels sont mesurés au coût amorti. Pour les instruments évalués à la juste valeur, les variations latentes de la juste valeur sont constatées dans les résultats, sauf si l'instrument visé est un actif disponible à la vente ou s'il est désigné comme instrument de couverture efficace des flux de trésorerie, auquel cas les variations latentes sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

À l'exception de la constatation à leur juste valeur des instruments dérivés, le fonds n'a pas modifié l'évaluation de ses instruments financiers. Les justes valeurs des instruments dérivés sont établies selon les estimations de la valeur marchande d'après les techniques d'évaluation généralement reconnues.

Coûts de transaction

Le 1^{er} janvier 2007, le fonds a reclassé des frais de financement reportés non amortis de 10,1 M\$ dans la dette à long terme, alors qu'ils figuraient auparavant dans les montants reportés et autres actifs, en raison de l'adoption des nouvelles normes. Le reclassement des coûts liés à l'émission de titres d'emprunt n'a pas d'incidence sur le bénéfice. Les frais de financement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt réel, sur la durée de la dette connexe.

Résultat étendu

Les nouvelles normes exigent en outre que le fonds dresse un état consolidé du résultat étendu comprenant le bénéfice et la partie efficace des variations des gains latents et des pertes latentes liés aux couvertures des flux de trésorerie. Les variations cumulées du résultat étendu sont inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, une composante distincte des capitaux propres des porteurs de parts.

Couvertures

Le fonds a périodiquement recours à des couvertures des flux de trésorerie pour gérer les variations du prix de l'énergie et des taux d'intérêt. Pour ce qui est des instruments dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie est inscrite dans les autres éléments du résultat étendu et reclassée dans les résultats lorsque l'opération sous-jacente est constatée dans les résultats. Toute inefficacité des couvertures est constatée dans le bénéfice de la période en cause. En règle générale, l'efficacité est établie par l'évaluation de la façon dont une couverture atténue le risque sous-jacent.

Si un instrument dérivé désigné comme couverture des flux de trésorerie à des fins comptables cesse d'être efficace ou s'il est résilié, la comptabilité de couverture prend fin et les gains et les pertes à cette date sont reportés et constatés au moment de l'opération connexe. S'il devient improbable qu'une opération prévue se réalise, les gains ou les pertes sont immédiatement constatés dans les résultats. Les gains ou les pertes futurs liés à un instrument dérivé sont constatés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Si un instrument dérivé ne constitue pas une couverture efficace ou s'il n'est pas documenté en tant qu'élément de couverture, les variations de la juste valeur sont portées aux résultats de la période en cause. Le fonds n'a pas recours aux instruments dérivés à des fins spéculatives.

Compte tenu des nouvelles normes sur les couvertures des flux de trésorerie, le 1^{er} janvier 2007, le fonds a constaté un passif de 6,1 M\$ au titre de la juste valeur de ses contrats d'achat d'électricité à long terme. La tranche à court terme du passif, soit 1,0 M\$, a été constatée dans les comptes créditeurs et charges à payer. Puisque ces contrats ont été désignés comme couvertures des flux de trésorerie, le montant correspondant de 6,1 M\$ a été constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Au 30 septembre 2007, le fonds a constaté un passif de 12,4 M\$ au titre de la juste valeur latente de ces couvertures des flux de trésorerie et un actif d'impôts sur les bénéfices futurs de 3,9 M\$ en raison du Plan d'équité fiscale pratiquement en vigueur au cours du deuxième trimestre. Les couvertures des flux de trésorerie échoient sur une période allant de 9 ans à 17 ans. Les pertes nettes réalisées de 0,2 M\$ et de 0,3 M\$ attribuables aux contrats d'achat d'électricité du fonds sont constatées respectivement dans les produits du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2007.

Le fonds estime qu'une tranche de 1,6 M\$ du cumul des autres éléments du résultat étendu sera reclassée dans les résultats au cours des 12 prochains mois.

L'adoption des nouvelles normes n'a eu d'incidence ni sur le bénéfice ni sur les flux de trésorerie du fonds, mais elle a donné lieu aux ajustements effectués le 1^{er} janvier 2007 qui figurent ci-après.

<i>(non vérifiés; en M\$)</i>	1^{er} janvier 2007	
Augmentation (diminution)	Actifs	Passifs et capitaux propres
Montants reportés et autres actifs	(10,1)	-
Comptes créditeurs et charges à payer	-	1,0
Passif à long terme	-	5,1
Dette à long terme	-	(5,4)
Dette à long terme sans droit de recours	-	(4,7)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	-	(6,1)
	(10,1)	(10,1)

Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers – informations à fournir et présentation

À compter du 1^{er} janvier 2008, le fonds adoptera de nouvelles normes comptables à l'égard des informations à fournir concernant le capital et des instruments financiers – informations à fournir et présentation. Le fonds fournira des informations sur ses objectifs, ses politiques et ses pratiques en matière de gestion du capital, des informations supplémentaires sur le respect des exigences touchant le capital et des informations plus détaillées sur les risques associés aux instruments financiers ainsi que sur la méthode de gestion de ces risques.

2. INFORMATIONS SECTORIELLES

Trimestre terminé le 30 septembre 2007

<i>(en M\$)</i>	Alliance Canada	Réseau de la Saskatchewan	Énergie verte	Activités non sectorielles	Chiffres consolidés
Produits d'exploitation	51,7	12,2	1,1	-	65,0
Exploitation et entretien	(10,7)	(6,6)	(0,5)	-	(17,8)
Gestion et administration	-	-	-	(1,0)	(1,0)
Impôts sur le capital	(0,1)	-	-	-	(0,1)
Amortissement	(15,2)	(3,2)	(0,7)	-	(19,1)
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(0,2)	-	-	(0,2)
	25,7	2,2	(0,1)	(1,0)	26,8
Autres produits et charges	0,2	-	-	-	0,2
Intérêts débiteurs	(11,7)	-	-	(3,7)	(15,4)
Distributions des parts privilégiées d'ECT	-	-	-	(9,1)	(9,1)
Impôts sur les bénéfices exigibles	-	-	-	0,9	0,9
Impôts sur les bénéfices futurs	(0,1)	0,8	0,1	(0,4)	0,4
Bénéfice	14,1	3,0	-	(13,3)	3,8

Trimestre terminé le 30 septembre 2006

<i>(en M\$)</i>	Alliance Canada	Réseau de la Saskatchewan	Énergie verte	Activités non sectorielles	Chiffres consolidés
Produits d'exploitation	48,3	12,5	-	-	60,8
Exploitation et entretien	(5,7)	(6,0)	-	-	(11,7)
Gestion et administration	-	-	-	(1,4)	(1,4)
Impôts sur le capital	(0,2)	-	-	-	(0,2)
Amortissement	(15,3)	(3,9)	-	-	(19,2)
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(0,2)	-	-	(0,2)
	27,1	2,4	-	(1,4)	28,1
Autres produits et charges	0,2	(0,1)	-	-	0,1
Intérêts débiteurs	(12,0)	-	-	(2,7)	(14,7)
Distributions des parts privilégiées d'ECT	-	-	-	(8,7)	(8,7)
Impôts sur les bénéfices exigibles	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Impôts sur les bénéfices futurs	(0,1)	0,9	-	0,3	1,1
Bénéfice	15,2	3,2	-	(12,6)	5,8

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007

<i>(en M\$)</i>	Alliance Canada	Réseau de la Saskatchewan	Énergie verte	Activités non sectorielles	Chiffres consolidés
Produits d'exploitation	155,0	38,0	4,8	-	197,8
Exploitation et entretien	(30,8)	(18,8)	(1,6)	-	(51,2)
Gestion et administration	-	-	-	(3,8)	(3,8)
Impôts sur le capital	(0,4)	(0,2)	-	-	(0,6)
Amortissement	(46,5)	(12,0)	(2,1)	-	(60,6)
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(0,4)	-	-	(0,4)
	77,3	6,6	1,1	(3,8)	81,2
Autres produits et charges	0,7	-	0,3	0,1	1,1
Intérêts débiteurs	(35,4)	-	-	(10,5)	(45,9)
Distributions des parts privilégiées d'ECT	-	-	-	(27,4)	(27,4)
Impôts sur les bénéfices exigibles	-	-	-	0,2	0,2
Impôts sur les bénéfices futurs	0,2	3,2	0,3	(2,6)	1,1
Bénéfice	42,8	9,8	1,7	(44,0)	10,3

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2006

<i>(en M\$)</i>	Alliance Canada	Réseau de la Saskatchewan	Énergie verte	Activités non sectorielles	Chiffres consolidés
Produits d'exploitation	149,8	36,4	-	-	186,2
Exploitation et entretien	(23,9)	(17,2)	-	-	(41,1)
Gestion et administration	-	-	-	(3,5)	(3,5)
Impôts sur le capital	(0,7)	(0,3)	-	-	(1,0)
Amortissement	(46,0)	(11,9)	-	-	(57,9)
Accroissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(0,4)	-	-	(0,4)
	79,2	6,6	-	(3,5)	82,3
Autres produits et charges	0,7	(0,1)	-	-	0,6
Intérêts débiteurs	(36,7)	-	-	(8,0)	(44,7)
Distributions des parts privilégiées d'ECT	-	-	-	(26,2)	(26,2)
Impôts sur les bénéfices exigibles	-	-	-	0,3	0,3
Impôts sur les bénéfices futurs	2,6	16,7	-	0,5	19,8
Bénéfice	45,8	23,2	-	(36,9)	32,1

3. PLAN D'ÉQUITÉ FISCALE

Le projet de loi C-52, soit la loi d'imposition des fiducies de revenu ou « Plan d'équité fiscale », a obtenu la sanction royale le 22 juin 2007. En vertu de la loi promulguée, les distributions du fonds seront imposées au taux de 31,5 % à partir de 2011. Cette modification a donné lieu à la constatation de passifs et d'une charge d'impôts sur les bénéfices futurs de 1,9 M\$. Ces modifications ont de plus donné lieu à un passif d'impôts de 3,9 M\$ et d'un montant correspondant imputé au cumul des autres éléments du résultat étendu pour tenir compte de l'incidence fiscale de la juste valeur latente des contrats d'achat d'électricité. Une charge d'impôts sur les bénéfices futurs n'a pas été constatée pour l'écart temporaire attribué à

Alliance Canada, puisque les impôts sur les bénéfices futurs devraient être inclus dans les tarifs approuvés imputés aux clients à l'avenir et ils devraient être entièrement recouverts.

4. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

NRGreen a conclu des contrats relativement à la construction d'installations d'électricité par conversion de chaleur résiduelle. Au 30 septembre 2007, NRGreen avait, aux termes de ces contrats, des engagements de dépenses en immobilisations d'environ 6,0 M\$ pour 2007 et de 3,4 M\$ pour 2008, ce qui représente la participation de 50 % du fonds.

Au 30 septembre 2007, le fonds avait des engagements de 1,9 M\$ dans le contexte de l'achat de matériel de compression par Alliance Canada en 2007 et de 11,0 M\$ relativement à l'expansion du réseau de Westspur en Saskatchewan en 2007.

5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Distribution par le fonds

Le 15 octobre 2007, le fonds a versé des distributions en espèces mensuelles de 0,08 \$ par part de fiducie ordinaire. Une distribution en espèces de 0,08 \$ par part a également été versée à la même date sur les parts de fiducie subordonnées et sur les parts privilégiées d'ECT.

Le 18 octobre 2007, le fonds a déclaré une distribution en espèces mensuelle de 0,08 \$ par part de fiducie ordinaire payable le 15 novembre 2007 aux porteurs de parts inscrits le 31 octobre 2007. Des distributions en espèces de 0,08 \$ par part ont également été déclarées à la même date sur les parts de fiducie subordonnées et les parts privilégiées d'ECT.